

Adoption du Budget Supplémentaire 2025 de l'État Spécial du 6^e Arrondissement.
(062025018)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

En application de l'article L.2511-45 du CGCT, dans le cadre de l'examen du budget supplémentaire (BS) et après avis de la Commission ad hoc, le Conseil de Paris a modifié les dotations de l'état spécial du 6^e arrondissement :

Exercice 2025			
Dotation	Budget primitif	Budget supplémentaire	Nouvelles fixations/crédits ouverts 2025
Animation location (DAL)	267 284,00 €	222 431,92 €	489 715,92 €
Gestion locale (DGL)	2 814 147,00 €	185 235,05 €	2 999 382,05 €
Investissement (DI)	180 026,00 €	211 797,76 €	391 823,76 €
Total	3 261 457,00 €	619 464,73 €	3 880 921,73 €

A NOTER :

Lors de la commission L2511-45 du mercredi 30 avril 2025, les Maires d'arrondissement ont été informés, compte tenu du contexte budgétaire, d'une restitution d'une partie des crédits inscrits au BP 2025 lors du BS 2025 :

- sur la Dotation de Gestion Locale : 900 000 €
- sur la Dotation d'Investissement (DIV + Conseils de Quartiers) : 180 026 €
- **soit un total de 1 080 026 €**

Vous trouverez ci-après le détail des inscriptions soumises au vote du conseil d'arrondissement pour chacune des dotations.

I. Dotation d'animation locale (DAL)

Le montant du BS est de 222 431,92 € et correspond aux reports 2024.

Il est proposé de ventiler ces crédits comme suit :

- Fonction 0282 Travaux urgents : 83 642,55 €
 - 38 174,72 € de restes à réaliser 2024.
 - 45 467,83 € afin de financer la programmation de travaux.

- Fonction 301 Animation locale et culturelle : 115 698,13 €
 - 46 103,20 € de restes à réaliser 2024.
 - 69 594,93 € afin de financer des événements culturels dans l'arrondissement.

À l'issue de ce vote, les conseils de quartier (fonction 0381) disposent d'une enveloppe de fonctionnement de 42 927,24 € (BP : 19 836 € + BS : 23 091,24).

II. DOTATION DE GESTION LOCALE (DGL)

Le montant du BS est de 185 235,05 €.

Il est proposé de ventiler les crédits comme suit :

- Report du montant du BS restant 183 235 € pour permettre le paiement des restes à réaliser, et l'entretien des équipements de proximité.
- Transfert de 6 442,00 € de la DGL vers le budget général de la Ville (DEVE) pour l'achat de fournitures de matériels et de végétaux aux ateliers horticoles de la Ville.

Les crédits ouverts 2025 au titre de la DGL s'élèvent donc à **2 999 382 €**.

III. Dotation d'investissement (DI)

Le montant du BS est de 211 797,76 € et se décompose ainsi.

Il est proposé de ventiler ces crédits comme suit :

- Fonction 0281 Dotation d'investissement : 192 176,26 €
 - 26 305,94 € de restes à réaliser 2024.
 - 165 870,32 € afin de financer la programmation de travaux.
- Fonction 0381 Conseils de quartiers : 19 621,50 €
 - 19 621,50 € de reports libres d'emploi.

A l'issue de ce vote, les conseils de quartier disposent d'une enveloppe d'investissement pour 2025 de 19 621,50 €.

Les crédits ouverts 2025 au titre de la Dotation d'Investissement s'élèvent donc à **391 823,76 €**.

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Approbation du Budget Supplémentaire 2025. (062025018)

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-41, L.2511-43 et L.2511-45 ;

Vu les délibérations n°062025012 et n° 062025013 en date du 20 mai 2025 par laquelle le Conseil du 6^e arrondissement a arrêté le Compte de Gestion 2024 et le Compte Administratif 2024 de l'État Spécial ;

Vu le rapport présenté par M.(Mme) ;

Sur la proposition de M.(Mme) :

DELIBERE

Article unique : Le Budget Supplémentaire 2025 (ci-annexé) est arrêté.

VOTANTS : POUR : CONTRE : ABSTENTION : NPPV :

par les Conseillers à

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ